



## Ordonnance de télécom CRTC 2009-112

Ottawa, le 3 mars 2009

Le Conseil **approuve provisoirement** les demandes tarifaires suivantes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

<b>Requérante</b>	<b>Avis de modification tarifaire</b>	<b>Date de la demande</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
Cogeco Cable Inc.	24	le 18 février 2009	le 17 mars 2009
Vidéotron ltée	24	le 18 février 2009	le 20 mars 2009

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*